

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par :

- Un projet de règlement (URB 14-05-28) Modification matériaux de finis extérieurs prohibés modifiant le règlement de zonage (URB 99-05) et plus spécifiquement en apportant des précisions sur les revêtements de finis extérieurs prohibés relatifs aux corniches des bâtiments et des différents types de panneaux à base de bois.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2014, le conseil a adopté;
Le projet de règlement numéro URB 14-05-28 Modification matériaux de finis extérieurs prohibés modifiant le règlement URB 99-05 (Zonage).
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 5 mai 2014, à 18h30 à la place des aînés situé au 62, rue St-Jean Baptiste à Plaisance. Au cours de cette assemblée, le maire ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté tous les jours du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 au bureau municipal, au 274, rue Desjardins à Plaisance.
4. Les modifications du projet de règlement URB 14-05-28 Modification matériaux de finis extérieurs prohibés modifiant le règlement URB 99-05 (Zonage) ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le présent projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Plaisance ce 16^e jour du mois d'avril 2014



Paul St-Louis
Directeur-général/Secrétaire-trésorier